

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.6 Contributions budgétaires

Subvention au Fonds d'Aide
aux Jeunes

DATE DE CONVOCATION
30 septembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de
Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert,
76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication et/ou
modification

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022-10-42

L'an deux mil vingt deux
le six octobre deux mil vingt deux à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de madame DUDOUET Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme DUDOUET – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – M. SACHOT
Mme SCOTE – Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme CREVON –
Mme BREANT – Mme JAFFRENNOU – Mme POILPRE

A donné pouvoir

Mme MEZRAR a donné pouvoir à Mme DUDOUET

Excusés :

M. LE NOE
Mme DUVAL
M MAUGER

Mme LAMBERT est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Sandrine Dudouet

Le fonds d'aide aux jeunes (ci après nommé FAJ) s'adresse aux jeunes résidant
sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, âgés de 18 à 25 ans, en
difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole exerce la compétence « Aide aux jeunes
en difficulté » qui consiste à accorder des aides financières individuelles par le
biais d'un Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Les aides dispensées sont axées sur deux registres :

- Soutien à un projet professionnel
- Aide de subsistance lors de situations d'urgence

Pour 2022, comme l'année précédente et sur la base du recensement INSEE
(millésime 2018), la participation volontaire des communes au dispositif reste
calculée sur la base de 0.23 € par habitant de la commune, soit **1 926.48 €**.

	Nombre d'habitants	Par habitant	Total
FAJ	8 376	0.23 €	1 926.48 €

Il est donc demandé au Conseil d'administration d'accepter le renouvellement de l'Adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes et d'effectuer le versement de l'adhésion d'un montant de **1 926.48 €**.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

Qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à ce dispositif qui a pour but de soutenir les jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'accepter le renouvellement de l'Adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes ;

Article 2 : d'effectuer le versement de l'adhésion d'un montant de **1 926.48 €**

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

La Présidente



Nadia MEZRAR